

COMMUNE DE SAINT-SULIAC
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 10 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 15-Présents : 12 -Votants : 14

Date de convocation : 04 mars 2016

L'an deux mil seize, le dix mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur LEBELLOUR Ange-René, 1^{er} adjoint au maire.

PRÉSENTS : LEBELLOUR Ange-René, ALLAIN Laurence, TAVET Alain, BOUVET Rémy, POIRIER Christophe, GALLAND Jean-Claude, BOURGES-VERGNE Magali, BORDIER Colette, RAMÉ Liliane, COUTURIER Michèle, LUCAS Loïc, BRIAND Jean-Pierre

ABSENT EXCUSE : BIANCO Pascal donne pouvoir à M. LEBELLOUR Ange-René, Mme LEIGNEL Anne-Claire, PERDRIEL Erik donne pouvoir à Mme ALLAIN Laurence

Secrétaire de séance : GALLAND Jean-Claude

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal.

DELIBERATION N° 16/2016

Affichée le 15.03.2016

Objet: **Délibération pour le choix de l'entreprise pour le MAPA « curage, transport, épandage des boues de la lagune d'épuration de SAINT SULIAC »**

M. le premier adjoint au Maire rappelle qu'une consultation a été faite le 25 janvier 2016 afin de choisir une entreprise pour effectuer la réalisation des travaux du curage, de transport et d'épandage des boues de la lagune d'épuration de SAINT-SULIAC.

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 23 février 2016 à 12h00.

2 entreprises ont répondu, APS EURL et la SAUR VALBE.

La commission s'est réunie le 25 février 2016. Suite à l'analyse des offres réalisée par le cabinet AQUASOL en charge de l'étude et du suivi, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

- APS EURL pour un montant de 36 680,40 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à :

- retenir la proposition faite par le cabinet AQUASOL

- décide d'attribuer le marché adapté à l'entreprise APS EURL pour un montant de 36 680,40 € HT

- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché adapté.

➤ *Après en avoir délibéré Le conseil municipal approuve à l'unanimité*

Informations diverses :

- M. le 1^{er} adjoint au Maire informe le conseil municipal que la commune est toujours en attente des réponses aux dossiers de demande de subventions, ce qui empêche le commencement du chantier.

- M. LUCAS Loïc, conseiller municipal délégué à la signalisation circuit touristique, à l'office de tourisme ainsi qu'aux Plus Beaux Villages de France informe le conseil municipal d'une alerte à la pollution de l'air aux particules fines sur tout le Département pour les jours à venir.

- M. Jean-Pierre BRIAND, conseiller municipal délégué à l'inventaire et la protection du patrimoine ainsi qu'au Collectif Estuaire-Rance, informe les élus qu'une opération de ramassage des déchets est organisée sur la grève de SAINT-SULIAC le 14 mars 2016. Elle est portée par 4 élèves de BTS du Rheu et vise à sensibiliser la population à ce sujet. Les élèves de l'école de SAINT-SULIAC ont été associés à cette action. La mairie va installer 2 bacs offerts par l'entreprise Shellfish accompagnés d'une affiche explicative invitant les personnes à prendre des sacs à leur disposition pour enlever les déchets.

En déposant son butin chacun est invité à faire un selfie. Pour compléter cette action, les employés communaux amèneront le goémon ramassé sur la plage près des jardins partagés.

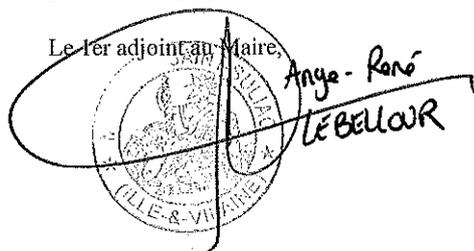
-Mme BORDIER Colette, conseillère municipale déléguée au camping ainsi qu'à l'embellissement de la commune, informe les conseillers qu'une personne locataire du camping souhaite que la commune procède à un élagage de l'arbre situé au-dessus de son mobil home.

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, Le Maire lève la séance à 19h38 heures.

Le 14 mars 2016

Le 1^{er} adjoint au Maire,

Ange-René
LEBELLOUR



Le secrétaire de séance

